



HAL
open science

Une histoire sociale du cimetière dans le monde occidental

Michel Lauwers

► **To cite this version:**

Michel Lauwers. Une histoire sociale du cimetière dans le monde occidental. Tomber sur un os. Quand les archéologues font parler les morts. Catalogue de l'Exposition Archéa, Roissy, Pays de France, Silvana Editoriale, pp.86-93, 2018. hal-02054174

HAL Id: hal-02054174

<https://hal.science/hal-02054174>

Submitted on 6 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Sommaire

Introduction

- 11 **ARCHÉA fait parler les morts**
PAR ÉMILIE FOUQUET

Première partie

L'ARCHÉOLOGIE DE LA MORT, QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET ÉTHIQUES

- 18 **L'archéologie de la mort
d'hier à aujourd'hui... et demain ?**
PAR JEAN-GABRIEL PARIAT
- 24 **La sépulture, objet archéologique**
PAR PHILIPPE CHAMBON
- 28 **Questions légales et éthiques
sur la conservation et l'exposition
des restes humains**
PAR LAURE CADOT
- 32 **Tomber sur un os...
le quotidien des archéologues !**
PAR CLAIRE BESSON

Deuxième partie

À LA RECHERCHE DU GESTE FUNÉRAIRE

- 36 **Quelques nécropoles du second âge
du Fer sur le territoire des Parisii**
PAR LUC BARAY
- 48 **Les dépôts funéraires de la nécropole
antique de Louvres (Val-d'Oise)**
PAR ANNE-SOPHIE VIGOT
- 58 **Les contenants dans les tombes**
PAR IVAN LAFARGE

- 64 **La fouille de l'église Saint-Pierre
et Saint-Paul à Gonesse (Val-d'Oise)**
PAR ISABELLE ABADIE

- 74 **À la vie, à la mort. La danse macabre
des métiers au Moyen Âge**
PAR DANIELÉ ALEXANDRE-BIDON

Troisième partie

MONDE DES MORTS/ MONDE DES VIVANTS

- 86 **Une histoire sociale du cimetière
dans le monde occidental**
PAR MICHEL LAUWERS
- 94 **Évolution et organisation de la nécropole
de Louvres (Val-d'Oise)**
PAR ANNE-SOPHIE VIGOT
- 100 **Lieux des morts, lieux des vivants
à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise),
du haut Moyen Âge à l'époque moderne**
PAR ISABELLE ABADIE
avec la participation de François Gentili
- 112 **Mieux connaître l'état de santé
des populations d'autrefois**
PAR JEAN-GABRIEL PARIAT ET FRÉDÉRIC BOURSIER
avec la collaboration de Gwenaëlle Goude

Quatrième partie

- 118 **OBJETS CHOISIS**
PAR ÉMILIE FOUQUET ET RÉMI ANCEL

- 150 Bibliographie
156 Remerciements
158 Crédits

MONDE DES MORTS / MONDE DES VIVANTS



Une histoire sociale du cimetière dans le monde occidental

PAR MICHEL LAUWERS

Les historiens qualifient de *cimetière* (*churchyard* en anglais) la structure funéraire née de l'articulation entre habitat, lieu de culte et sépultures qui s'est imposée en Occident au cours du Moyen Âge. Une telle organisation, en rupture avec les usages antiques, intégrée aux rapports sociaux caractéristiques du féodalisme, s'est mise en place de manière très progressive entre le V^e et le XIII^e siècle, et se définit aux XVIII^e et XIX^e siècles. On évoque ici les éléments essentiels de ce processus, ainsi que sa signification sociale¹.

LES MORTS ET LES VIVANTS : DES USAGES ANTIQUES À L'IDÉOLOGIE CHRÉTIENNE

Durant l'Antiquité, le sort des défunts dans l'au-delà, tout particulièrement leur transformation en « dieux mânes », était lié à l'accomplissement de rites funéraires et à l'ancrage du cadavre en un *locus*². La sépulture pouvait prendre des formes variées : crémation et inhumation alternèrent et coexistèrent longtemps, avant que la seconde ne s'imposât finalement, en Gaule entre la fin du III^e et le IV^e siècle³. Les lieux où reposaient les restes des morts étaient également divers, mais toujours établis à l'extérieur de l'espace urbain, éloignés des vivants : nécropoles en plein champ, sises à l'extérieur du *pomerium*, groupes de sépultures en marge des *villae*, mausolées familiaux établis le long des routes, tombes parfois collectives (où les urnes étaient déposées dans des niches), parfois souterraines (dans des catacombes). Les funérailles et la sépulture

étaient assurées par les parents du mort, dans un cadre privé où s'imposaient donc souvent des traditions familiales. Les pontifes ou les magistrats n'intervenaient à propos des tombeaux qu'en cas de litige. Enfin, si les Anciens cultivaient le souvenir de leurs ancêtres et gardaient leurs effigies, ils redoutaient l'errance des morts, dont les corps étaient dès lors objet de toutes les précautions et de formes de ritualisation dont le scrupuleux respect garantissait la paix des vivants.

L'idéologie chrétienne élaborée à la fin de l'Empire romain se démarque des conceptions funéraires qui avaient prévalu dans le monde antique. Au début du V^e siècle, dans son traité « sur les soins dus aux morts » (*De cura pro mortuis gerenda*), Augustin affirme tout d'abord que la tombe n'a aucune importance ; du moins n'est-elle d'aucun secours dans la perspective du salut : « les fidèles ne perdent rien lorsque la sépulture est refusée à leur corps, de même que les infidèles ne gagnent rien si on la leur offre »⁴. S'il convient malgré tout de préférer l'inhumation à la crémation, c'est

Une inhumation au cimetière. Dans ce livre d'heures normand du XV^e siècle, le texte de l'*Office des morts* est illustré par une enluminure représentant une inhumation dans un cimetière clos par un mur d'enceinte. Les fossoyeurs déposent en terre le corps du défunt enveloppé dans un linceul. Entouré de deuilants vêtus de noir, un prêtre asperge d'eau bénite le corps et la fosse. *Heures à l'usage de Bayeux*. Vers 1430-1440. BM Aurillac, Ms. 0002, f^o 110.



uniquement en raison d'un « devoir d'humanité, en vertu du sentiment par lequel « *jamais personne n'a hai sa propre chair* » (cf. Epître aux Ephésiens 5, 29) »⁵. Pour Augustin, le salut n'est pas lié à la sépulture : il dépend, tout d'abord, des mérites accumulés par les défunts et, ensuite, des suffrages (prières, messes, aumônes) assurés par leurs proches. Le principe de l'intercession – de certains morts prestigieux, tels que les saints, pour les vivants, mais aussi des vivants pour les défunts qui en avaient besoin – favorisa, dans les siècles suivants, le développement d'une liturgie funéraire et commémorative et de toutes sortes de pratiques sociales mettant en œuvre les échanges entre le monde d'ici-bas et celui des morts⁶. Quant aux soins accordés à la sépulture, ils sont légitimes, selon Augustin, en tant que pratiques coutumières (*consuetudines*) : bien qu'inutiles au regard de la foi, ils « consolent » les (sur)vivants. Ce dernier point de vue explique que, contrairement à ce que soutenait une historiographie ancienne, la « christianisation » de l'Empire romain n'a pas immédiatement ni profondément transformé les modes funéraires⁷. La pratique de l'inhumation s'était généralisée avant la diffusion du christianisme et de manière générale, à la fin de l'Antiquité, les formes de sépulture antérieures se sont plus standardisées que transformées : les morts furent inhumés dans des ensembles funéraires, plus ou moins vastes, souvent disposés en rangées, où les tombes étaient creusées les unes à côté des autres, à l'écart de l'habitat comme c'était le cas à Rome. Quant à l'abandon (relatif) de la pratique du dépôt d'objets dans les tombes, il résulte moins d'une condamnation par les autorités ecclésiastiques que d'un changement dans les stratégies de distinction sociale, fondées non plus sur un enfouissement sacrificiel des richesses auprès du cadavre, mais sur leur distribution aux pauvres et aux clercs intercesseurs, en conformité certes avec les idéaux de circulation des richesses prônés par les évêques⁸.



La fouille de l'église et du cimetière de Porte-Joie, Tournedos-sur-Seine, Val-de-Reuil (Eure) (fouille Florence Carré).

Le site de Porte-Joie, fouillé entre 1986 et 1994, illustre le phénomène d'attraction et de polarisation des tombes par l'église au cours du haut Moyen Âge. L'ensemble culturel et funéraire, en usage jusqu'au XIV^e siècle, se trouvait au cœur d'un habitat groupé, aménagé entre la fin du VII^e et le VIII^e siècle.

CIMITERIUM : UNE NOUVELLE ORGANISATION FUNÉRAIRE EN OCCIDENT

Alors que les clercs énonçaient de nouveaux principes, les sociétés du haut Moyen Âge ne se sont donc pas départies, dans un premier temps, d'une certaine variété des pratiques funéraires⁹. Cependant, à des moments variables selon les

lieux, parfois dès le VI^e siècle, plus souvent à partir des VII^e et VIII^e siècles, les usages anciens ont été lentement délaissés et remplacés par un système funéraire original, caractérisé par la cohabitation des vivants et des morts (les défunts sont alors inhumés au sein ou à proximité immédiate des demeures des vivants, en rupture avec les interdits antiques) et par la juxtaposition

des espaces funéraires et des lieux sacrés (les morts sont ensevelis d'abord à l'intérieur, puis surtout autour des églises).

Les recherches archéologiques récentes montrent que la mise en place de ce système s'est inscrite dans la longue durée. C'est donc de façon progressive qu'ont été abandonnées les anciennes tombes (et notamment les nécropoles) et que furent aménagées des sépultures autour des églises, dans les villages et dans les villes. Avant que ne se généralise ce mouvement, il y eut différentes étapes et des situations que l'on peut dire intermédiaires, favorisant d'une manière ou d'une autre la rencontre entre les vivants et les morts, entre le sacré et le funéraire : c'est le cas des sépultures installées sous les murs des cités, auprès de basiliques suburbaines qui conservaient de précieuses reliques (et attiraient des inhumations dites *ad sanctos*), des tombeaux installés dans les églises bâties sur leurs terres par les puissants (que les historiens qualifient d'« églises privées ») ou encore des zones funéraires aménagées au sein des institutions monastiques (premiers établissements à avoir associé lieux de vie et espaces pour les défunts)¹⁰. Certaines des églises contrôlées par l'aristocratie ont accueilli bientôt les morts de la population voisine, tandis que nombre de monastères importants essaïmaient des prieurés ouvrant leurs cimetières aux habitants du lieu. Les travaux actuels mettent également en évidence, dans beaucoup de sites du haut Moyen

Âge, la présence de sépultures, isolées ou en petits groupes, dispersées au sein de l'habitat rural¹¹. Ainsi différents types d'espaces funéraires ont souvent coexisté à proximité et au sein des mêmes sites habités, parfois pendant plusieurs siècles.

Une tendance forte était en tout cas à l'œuvre, qui articulait de manière étroite des groupes d'habitats, des églises et des sépultures. Cette évolution fut favorisée, notamment à partir de l'époque carolingienne, par la prise en charge des pratiques funéraires par l'institution ecclésiastique, qui assumait dès lors le rôle jusqu'alors joué par les familles¹².

En outre, alors que le rite de consécration des lieux de culte avait acquis une grande importance et connu un développement sans précédent au cours du IX^e siècle, les espaces réservés aux morts qui leur étaient associés firent eux-mêmes l'objet, à partir des X^e et XI^e siècles, d'une bénédiction ou consécration, qui renforça la mise en valeur de ces ensembles ecclésiastiques et funéraires, désormais sacrés, et la polarisation qu'ils exerçaient au sein des sociétés médiévales¹³. Aux XII^e et XIII^e siècles, ce modèle s'était imposé à l'échelle européenne.

Pour désigner les zones funéraires articulées aux églises, les documents utilisent le terme *cimiterium*, mot ancien, calqué sur le grec où il désignait un lieu de repos, mais jusqu'alors peu fréquent et assez polysémique : au XI^e siècle, il



La mort et les funérailles du roi Édouard le Confesseur, selon la *Tapisserie de Bayeux* (XI^e siècle).

La scène se lit de droite à gauche. Au chevet du roi Édouard le Confesseur se trouvent ses proches et un prêtre (à droite, en haut) ; après sa mort, le cadavre

est préparé, à nouveau en présence d'un prêtre (à droite, en bas). Le corps enveloppé d'un linceul est ensuite transporté sur un brancard, accompagné de laïcs et de clercs, de la demeure royale jusqu'à l'église (à gauche).



Ci-dessus, la mort d'Adam et celle du Patriarche Joseph dans une Bible anglo-saxonne du XI^e siècle (Londres, British Library, Cotton Claudius B IV, f^o 10v^o et 72v^o, détails).

Dans ce manuscrit du XI^e siècle, adaptation des six premiers livres de la Bible en vieil anglais, la mort d'Adam, de ses descendants et de tous les Patriarches est systématiquement illustrée par une enluminure représentant un corps enveloppé dans un linceul, porté ou transporté par ses parents. On notera une forme de christianisation des rites funéraires des Hébreux, notamment dans la scène où la dépouille du Patriarche Joseph est bénie par un prêtre tenant une étoile.



devint courant et concerna de manière exclusive l'espace d'inhumation collectif qui s'imposait à tous. À partir du XII^e siècle, on évoque également la « terre cimetériale » (*terra cimiteriata*) dans laquelle étaient inhumés les chrétiens¹⁴. Et au milieu du XIII^e siècle, le canoniste Henri de Suse (dit *Hostiensis*) fait bien du « cimetière » le lieu ordinaire de la sépulture des fidèles, ainsi que l'indique l'ouverture du chapitre de sa « Somme Dorée » consacré au droit des sépultures : « Qu'est-ce qu'une sépulture ? Je réponds qu'il s'agit d'un lieu creusé aménagé à l'intérieur d'un cimetière ecclésiastique (*in ecclesiastico cimiterio*) dans lequel repose le corps d'un catholique »¹⁵.

« TERRE CIMITÉRIALE », PAROISSE ET FÉODALISME

La « terre cimetériale » présentait une physionomie qui tranchait avec la disposition des sépultures au sein des nécropoles de l'Antiquité et du haut Moyen Âge et que les spécialistes d'archéo-thanatologie restituent aujourd'hui avec précision : au sein des cimetières, les tombes étaient couramment réutilisées, au début après « réduction » et « vidange » des ossements en

place, ensuite par simple superposition des corps et enfin par des recoupements, de plus en plus fréquents au fil des siècles¹⁶. Le mélange des cadavres, dont l'intégrité n'était plus protégée par des lois condamnant la violation des sépultures comme dans l'Antiquité, devint ordinaire : les restes des morts étaient régulièrement remués, au rythme de labours de la « terre cimetériale ». Un tel processus de fixation, de sacralisation et d'indistinction des morts participait à une forme de *communautarisation* des relations sociales organisée dans le cadre des « paroisses », ainsi que furent qualifiées à partir du IX^e siècle ces petites communautés liant dans tout l'Occident les fidèles, vivants et morts, à un lieu de culte et à son desservant¹⁷. La « paroisse » est alors présentée par l'archevêque Amolon de Lyon (mort en 852) comme le lieu où la population est baptisée, communie, se confesse, paye la dîme et se trouve ensevelie. En 895, le concile de Tribur prescrit que les fidèles soient inhumés auprès de l'église où, de leur vivant, ils payaient la dîme¹⁸. Tous les chrétiens se trouvaient ainsi rattachés, du baptême aux funérailles, à une église locale autour de laquelle reposaient les corps de leurs proches et de leurs voisins.

Ou, plutôt, presque tous. Car l'intégration de l'ensemble des fidèles au sein des cimetières paroissiaux s'est accompagnée de l'exclusion des mauvais chrétiens, « privés de sépulture » comme le disent les documents médiévaux, c'est-à-dire éloignés de l'espace sacré de la communauté : certains étaient jetés dans des fossés, dans des silos ou des puits à l'abandon ; d'autres se trouvaient ensevelis avec davantage de soin, mais à l'extérieur du cimetière, parfois dans son voisinage, dans l'attente d'une réconciliation qui pouvait être obtenue grâce aux réparations (et aux dons) de leurs proches¹⁹. Les infidèles furent également mis à l'écart. La généralisation des cimetières chrétiens semble avoir entraîné

l'organisation de lieux d'inhumation nettement séparés pour les Juifs. L'emplacement de ces aires funéraires propres aux populations juives (à l'extérieur de l'habitat), leur forme (absence de recoupement des tombes) et leur gestion (par les familles) se distinguaient nettement de ceux des chrétiens, de même que s'en démarquaient les nécropoles musulmanes d'Espagne ou de Sicile²⁰. Il faut enfin noter que la mise en place des cimetières, où régnait donc un certain anonymat des morts qui contribuait à la fabrique communautaire, s'accommoda d'une multiplication de tombeaux destinés aux élites aristocratiques, dont la monumentalité (marquée parfois par un gisant) et la situation (au sein des sanctuaires) tranchait avec le sort du commun des mortels. Au sein d'un système fortement hiérarchisé, la singularisation des élites faisait en quelque sorte ressortir la communautarisation de la société chrétienne²¹.

Assimilés tout d'abord à des « coutumes » sans rapport avec la foi chrétienne, les rites funéraires ont ensuite fait l'objet de toutes les attentions de la part des clercs qui ont investi et remodelé des pratiques qui étaient essentielles à la reproduction sociale, car elles concernaient la relation des communautés à leurs ancêtres. De façon générale, la prise en charge des morts par l'institution ecclésiastique renvoie au rôle central joué par l'Église dans les structures sociales de l'Occident. De manière particulière, elle contribua à enraceriner les populations autour des lieux de culte et de leur cimetière, processus crucial dans un monde

où les rapports de domination étaient fondés sur le contrôle conjoint des terres et des hommes et où « l'impératif catégorique était de fixer les hommes au sol par des mécanismes efficaces, sans qu'il fût besoin de recourir à la violence physique »²². Cette fonction sociale des cimetières explique qu'ils cristallisèrent toutes sortes de pratiques constitutives de la vie des communautés et furent aussi, au-delà de leur fonction funéraire, des lieux de dépôt des richesses et de stockage des céréales, des lieux de réunion, d'assemblée et de prise de décision, des espaces d'échanges et des marchés. La présence des morts au centre de tous les établissements humains doit ainsi être considérée comme un marqueur de la société féodale²³.

Alors que s'étendait la Chrétienté latine, le modèle cimetériel fut exporté. À partir des VIII^e et IX^e siècles, la crémation des morts – qui n'avait jamais été explicitement interdite par les autorités ecclésiastiques, dans la mesure où elle ne contrevenait pas à la foi chrétienne en la résurrection des corps – fut identifiée au paganisme qu'il fallait combattre. Au début du VIII^e siècle, un livre pénitentiel attribué au missionnaire Willibrord enjoint ainsi aux premiers Frisons qui s'étaient fait baptiser de ne pas atteler leur chariot pour aider des païens à rassembler le bois du bûcher²⁴. Dans les années 780, le capitulaire promulgué par Charlemagne pour la Saxe interdit même, sous peine de mort, de « faire consumer par les flammes, selon le rite des païens, le corps d'un homme défunt » et de « réduire ses os en cendres »²⁵. Parallèlement, il



Gisant de Blanche de Brienne, inhumée à l'abbaye de Maubuisson (Val-d'Oise). Département du Val d'Oise, musée archéologique (MADVO).

fut ordonné aux populations locales d'abandonner les tertres païens au profit des « cimetières » établis auprès des églises chrétiennes²⁶. Les mêmes décisions sont attestées en Scandinavie aux X^e et XI^e siècles. Bien plus tard, lors de la colonisation du Nouveau Monde, les nouveaux villages indigènes-chrétiens furent conçus autour d'une place où se dressaient une église et un cimetière. Cette inscription des morts au cœur de l'espace des vivants contrastait avec les usages préhispaniques, au point que certains missionnaires notèrent que les indigènes « ne voulaient pas entrer dans l'église, parce qu'elle était la demeure des morts »²⁷.

DÉSACRALISATION ET NAISSANCE DU CIMETIÈRE CONTEMPORAIN

À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans toute l'Europe, par un mouvement exactement inverse à celui qui s'était produit à partir de la fin de l'Antiquité, les aires funéraires furent reléguées à l'extérieur des zones habitées, donnant naissance à une nouvelle organisation qui est celle du « cimetière contemporain » (ou *modern cemetery*) comme les qualifient les historiens²⁸. Le féodalisme prit ainsi fin lorsque les morts, que l'Église avait placés au cœur de l'espace social, furent en quelque

sorte reconduits à la périphérie des villes et des villages²⁹. En accord avec les élites bourgeoises qui assuraient son fonctionnement, l'État prenait le contrôle des morts. La terre funéraire perdit alors cette centralité et cette sacralité qui étaient les siennes au sein des enclos paroissiaux. En France, l'article 1 du premier titre du décret sur les sépultures du 23 prairial de l'an XII (12 juin 1804) prescrit qu'« aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs » : les morts devaient être portés « hors de chacune de ces villes et bourgs », dans « des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts » (art. 2)³⁰. Au sein de ces nouveaux espaces, disposés en allées, les tombes gagnèrent en individualité (selon les art. 4 et 5, « chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée » et « les fosses seront distantes les unes des autres ») et souvent en monumentalité, rompant ainsi avec l'anonymat relatif des cimetières médiévaux. Enfin, alors que le « long Moyen Âge » fut l'époque du triomphe (et du caractère exclusif) de l'inhumation, le développement de l'incinération dans la seconde moitié du XX^e siècle et la volatilité des restes des morts qu'elle autorise allaient marquer une nouvelle rupture.

Notes

¹ Ces éléments sont présentés dans plusieurs publications récentes : LAUWERS M. *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*. Paris : Aubier, 2005 ; TREFFORT C. (dir.). *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*. Actes des 35^e Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 11-12 octobre 2013. Toulouse : Presses Universitaires du Midi, 2015 ; LAQUEUR T. *The Work of the Dead. A Cultural History of Mortal Remains*. Princeton et Oxford : Princeton University Press, 2015, trad. franç. : *Le Travail des morts. Une histoire culturelle des dépouilles mortelles*, Paris : Gallimard, 2018.

² SCHEID J. (éd.), *Pour une archéologie du rite. Nouvelles perspectives de l'archéologie funéraire*, Rome, 2008 ; LAUBRY N., « Les lieux funéraires dans la Rome ancienne : désignations et configurations (II^e s. av. n. è.-III s. de n. è.) », dans LAUWERS M. et ZEMOUR A. (dir.), *Qu'est-ce qu'une sépulture ? Humanités et systèmes funéraires de*

la Préhistoire à nos jours. 36^e Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, Antibes : APDCA, 2016, p. 75-93.

³ BLAIZOT 2009a.

⁴ Augustin, *De Cura pro mortuis gerenda*, éd. J. Zycha, CSEL, 41, Vienne, 1900, p. 621-660 (ici chap. 9). Sur ce texte, voir en dernier lieu ROSE P. J. *A Commentary on Augustine's De Cura pro mortuis gerenda : Rhetoric in Practice*, Leiden : Brill, 2013.

⁵ Comme le relève REBILLARD É., *Religion et sépulture. L'Église, les vivants et les morts dans l'Antiquité tardive*, Paris : E.H.E.S.S., 2003, en particulier p. 101-103.

⁶ PAXTON F.S. *Christianizing Death. The Creation of a Ritual Process in Early Medieval Europe*, Ithaca-Londres: Cornell University Press, 1990; SCHMITT J.-C. *Les revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris : Gallimard, 1994 ; LAUWERS M. *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge*, Paris : Beauchesne, 1997.

⁷ Pour une critique de l'« archéologie de la christianisation » :

RAYNAUD C., *Les nécropoles de Lunel-Viel (Hérault) de l'Antiquité au Moyen Âge*, (Supplément à la Revue archéologique de Narbonnaise, 40), Montpellier, 2010, p. 187-192.

⁸ CARTRON I., « Ostentation ou humilité ? Réflexions autour du vêtement du défunt et du dépôt d'objets dans les tombes au cours du haut Moyen Âge », dans *Les vivants et les morts dans les sociétés médiévales*. Actes du 48^e Congrès de la SHMESP, Jérusalem, 4-7 mai 2017, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2018, qui, à propos des logiques de dépôt-thésaurisation et de redistribution, renvoie aux propositions de TESTART A., « Deux politiques funéraires. Dépôt ou distribution », dans BARAY 2004, p. 303-316.

⁹ BARBIERA I., *Memorie sepolte. Tombe e identità nell'alto medioevo (secoli V-VIII)*, Bologne : Carocci, 2012.

¹⁰ Sur tout ceci, cf. les contributions de CARTRON I. et LAUWERS M., dans TREFFORT 2015, *op. cit.* n. 1.

¹¹ PECQUEUR 2003 ; GLEIZE Y., « Sépultures des marges et sépultures marginales. Sur quelques exemples médiévaux de la moitié sud de la France », dans BIS-WORCH C. et THEUNE C. (éd.), *Religion, Cults and Rituals in the Medieval Rural Environment*, (Ruralia, 11), Leiden : Sidestone Press, 2017, p. 201-213.

¹² PAXTON F. S., *Christianizing Death*, *op. cit.* n. 6; TREFFORT 1996.

¹³ TREFFORT C. « Consécration de cimetière et contrôle épiscopal des lieux d'inhumation au x^e siècle », dans KAPLAN M. (dir.) *Le sacré et son inscription dans l'espace à Byzance et en Occident. Études comparées*, Paris, 2001, p. 285-299 ; GITTOSS H. « Creating the Sacred : Anglo-Saxon Rites for Consecrating Cemeteries », dans LUCY S. et REYNOLDS A. (éd.), *Burial in Early Medieval England and Wales*, Londres : Society for Medieval Archaeology, 2002, p. 195-208 ; LAUWERS 2005, *op. cit.* n. 1.

¹⁴ LAUWERS M. « Sépulcre, sépulture, cimetière. Lexique, idéologie et pratiques sociales dans l'Occident médiéval », et PERREAUX N., « Les mots de la sépulture dans l'Europe médiévale (VIII^e-fin XIII^e siècle) : observations complémentaires à partir des corpus numérisés », dans LAUWERS et ZEMOUR 2016, *op. cit.* n. 2, p. 95-111 et 113-121.

¹⁵ Henricus de Segusio, cardinalis Hostiensis, *Summa Aurea*, lib. III, tit. *De sepulturis*, Lyon, 1537, réimpr. Aalen, 1962, p. 167.

¹⁶ GLEIZE Y. « Réutilisations de tombes et manipulations d'ossements : éléments sur les modifications de pratiques funéraires au sein de nécropoles du haut Moyen Âge », *Aquitania*, 23, 2007, p. 185-205 ; BLAIZOT F., « Apporter, placer, déplacer et replacer : de l'expression individuelle à l'expression collective dans le cimetière des Ruelles, à Serris (Seine-et-Marne), du VII^e au début du XI^e siècle », dans BOYER-GARDNER D. et VIVAS M. (dir.), *Déplacer les morts. Voyages, funérailles, manipulations, exhumations et réinhumations de corps au Moyen Âge*, Bordeaux : Ausonius, 2014, p. 93-108.

¹⁷ LAUWERS M. « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*. Monachisme et logiques spatiales du féodalisme », dans IOGNA-PRAT D., LAUWERS M., MAZEL F. et ROSÉ I. (dir.), *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 315-338 ; Idem, « Le cimetière au village ou le village au cimetière ? Spatialisation et communautarisation des rapports sociaux dans l'Occident médiéval » dans TREFFORT 2015, *op. cit.* n. 1, p. 41-60.

¹⁸ Lettre de l'archevêque Amolon de Lyon à l'évêque Thibaud de Langres, en 853, dans *PL*, 116, 82 ; Actes du concile de Tribur, en 895, c. 14 et 15, dans *MGH Capit.* 2, 221-222.

¹⁹ Outre l'article d'Y. Gleize cité ci-dessus n. 11, voir JÉGOU L. « La sépulture de l'âne. Le sort réservé aux corps des excommuniés d'après les sources écrites et archéologiques (IX^e-XI^e siècles) », et LAUWERS M. « L'exclusion comme construction de l'*Eccllesia*. Genèse, fonction et usages du rite de l'excommunication en Occident entre le IX^e et le XI^e siècle », dans BÜHRER-THIERRY G. et GIOANNI S. (dir.), *Exclure de la communauté chrétienne. Sens et pratiques sociales de l'anathème (IV^e-XI^e siècle)*, Turnhout : Brepols, 2015, p. 197-212 et 263-284, ainsi que VIVAS M. « *Prope aut juxta cimiterium* : un espace d'inhumation pour les 'mauvais morts' (XI^e-XV^e siècle) », dans TREFFORT 2015, *op. cit.* n. 1, p. 193-206.

²⁰ Sur les cimetières Juifs, cf. LILLEY J.M., STROUD G. BROTHWELL D.R. et WILLIAMSON M.H. *The Jewish Burial Ground at Jexbury. The Medieval Cemeteries*, York : Council for British Archaeology, 1994, ainsi que plusieurs contributions dans le volume dirigé par SALMONA P. et SIGAL L., *L'archéologie du judaïsme en France et en Europe*, Paris, 2011. Sur les cimetières musulmans, voir par exemple BAGNERA A. et PEZZINI E. « I cimiteri di rito musulmano nella Sicilia medievale. Dati e problemi », *Mélanges de l'École française de Rome*, 116/1, 2004, p. 231-302.

²¹ Il conviendrait d'explorer cette tension entre cimetières et tombeaux dans une perspective structurale, comme a pu le faire à propos des tensions entre les différentes formes de tombeaux MARCOUX R., « La présence du mort ou les enjeux mémoriels du tombeau médiéval », dans LAUWERS et ZEMOUR 2016, *op. cit.* n. 2, p. 311-325.

²² GUERREAU A. « Féodalité », dans LE GOFF J. et SCHMITT J.-C. (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris : Fayard, 1999, p. 398.

²³ BASCHET J. *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris : Aubier, 2004, p. 262.

²⁴ *Paenitentiale Oxoniense II*, 41, éd. R. Kottje, *Paenitentia minora Franciae et Italiae saeculi VIII-IX*, dans *CC Ser.Lat.* 156, Turnhout : Brepols, 1994. Cf. MEENS R., « Christentum und Heidentum aus der Sicht Willibrords ? Überlegungen zum *Paenitentiale Oxoniense II* », dans POLFER M. (éd.), *L'évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (V^e-IX^e siècle)*, Luxembourg : CLUDEM, 2000, p. 415-428.

²⁵ *Capitulatio de partibus Saxoniae*, 7, dans *MGH Capitularia*, 1, p. 68. Cf. EFFROS B. « De partibus Saxoniae and the Regulation of Mortuary Custom : a Carolingian Campaign of Christianization or the Suppression of Saxon Identity », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 75/2, 1997, p. 267-286.

²⁶ « lubemus ut corpora christianorum Saxonorum ad cimiteria ecclesiae deferantur et non ad tumulus paganorum » (*Capitulatio de partibus Saxoniae*, 22, dans *MGH Capitularia*, 1, p. 69).

²⁷ BASCHET *op. cit.* n. 23, p. 269.

²⁸ Cf. BERTRAND et CAROL 2016 ainsi que LAQUEUR 2015, *op. cit.* n. 1.

²⁹ BASCHET *op. cit.* n. 23 p. 269.

³⁰ Le décret sur les sépultures du 23 prairial an XII est édité dans BERTRAND et CAROL 2016, *op. cit.* n. 28, p. 367-370.